SOCOTEC

SYNTHESE DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE REALISES

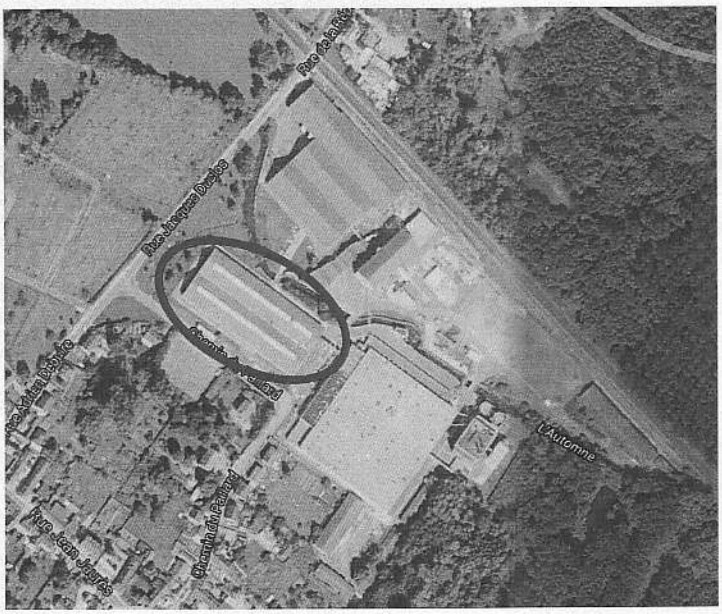

Immeuble	FLAM'UP Bâtiment R Chemin du Paillard BP 70137 SAINTINES 60611 LA CROIX SAINT OUEN Cedex	N° de l'affaire : FAH 6315 Référence : 21060/14/1773
Demandeur	FLAM'UP Chemin du Paillard BP 70137 SAINTINES 60611 LA CROIX SAINT OUEN Cedex M. AYACHI	Date de la visite : 12 juin 2014

Fait à : CREIL Le : 4 juillet 2014	Auteur du rapport : M. Thierry GARDEDIEU	Signature :

Le présent rapport et ses annexes forment un tout indissociable dont il ne peut être fait état, vis-à-vis de tiers, que par publication ou communication in extenso.

Sommaire

- 1. Objet de notre mission : 3
- 2. Descriptif de la structure du bâtiment R : 3
- 3. HYPOTHESES de l'ETUDE : 4
- 4. TRAVAUX REALISES 4
- 5. CONCLUSIONS : 5

1. Objet de notre mission :

La mission d'assistance confiée à SOCOTEC a pour but de réaliser une étude d'ingénierie au sens de l'article 6 de l'arrêté du 5 Août 2002 afin de vérifier les exigences au comportement au feu en cas d'incendie (§ 3.1 Dispositif séparatif E120 - effets latéraux maintenus dans le site; $4.1 mur séparatif entre cellules 1 de l'étude effectuée par SOCOTEC en date du 14 mai 2013 "DIAGNOSTIC de conformité Installations classées pour la Protection de l'Environnement ICPE).

D'un point de vue réglementaire, le bâtiment serait classé sous la rubrique 1510 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et est soumis à autorisation.

Dans ce contexte, l'objectif de cette étude sera de vérifier la bonne réalisation des hypothèse de l'étude du 14/05/14.

Nous avons réalisé 3 visites en cours de travaux afin de vérifier la bonne réalisation des travaux.

2. Descriptif de la structure du bâtiment R :

Le bâtiment R est composé de deux cellules).

La charpente est constituée de portiques de type treillis

.

Les palées de stabilités sont situées à chaque extrémité des cellules.

La toiture est en tuiles mécaniques de terre cuite sur petits éléments de terre cuite.

Les façades sont en béton.

3. HYPOTHESES de l'ETUDE :

Dans ce présent rapport, nous reprenons le rapport d'audit réalisé par SOCOTEC référencé 14730/12/3068-KF/KF du 14/05/13:

§3.1 La modélisation thermique montre que l'incendie reste confiné à l'intérieur des limites de propriétés en considérant des murs coupe feu 2H sur les parois donnant sur la route

§4.1 Les portes et les parois de séparation entre les deux céllules seront CF 2H

Nous avons examiné les dispositions existantes et réalisées afin de rendre coupe feu 2 heires le mur entre cellules et la façade sur la route

4. TRAVAUX REALISES

Mur entre cellules

Construction d'un mur entre les cellules constituées d'une longrine de répartition, de raidisseur en béton armé et d'un remplissage en blocs de béton cellulaire PORIT de 20cm
PV de résistance au feu N° 07-V-088 A d'EFECTIS

Mise en place d'une structure métallique en partie supérieure supportant un grillage de type Nergalto sur lequel un flocage de 80mm d'épaisseur a été projeté.
PV de résistance au feu N° 04-A-064 d'EFECTIS

Instalaltion de deux portes coulissantes MALERBA certifiée NF N°05/01.18

Ce mur est coupe feu 2 heures (REI 120)

Mur sur route

Remlissage des anciennes baies de la façade sure route par des blocs de béton cellulaire PORIT de 20cm
PV de résistance au feu N° 07-V-088 A d'EFECTIS

Instalaltion de portes battantes MALERBA certifiée NF N°05/01.18

Ce mur est coupe feu 2 heures (REI 120)

5. CONCLUSIONS :

Les travaux menés suite à cette étude d'ingénierie au sens de l'article 6 de l'arrêté du 5 août 2002, permettent de vérifier le respect des exigences listées ci-dessous selon l'étude menée par SOCOTEC :

La ruine d'un élément (murs, toiture, poteaux, poutres par exemple) suite à un sinistre n'entraîne pas la ruine en chaîne de la structure du bâtiment, notamment les cellules de stockage avoisinantes, ni de leurs dispositifs de recoupement,.